



**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 mars 2016**

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
Mme BRAUD Béatrice - M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe
M. JARNY Jean-Claude - M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme
MARTIGNON Sandrine - M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia

ABSENTE REPRESENTEE : Mme NAULET Marie-Bernadette (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)

ABSENTES NON REPRESENTEES : Mme LATLI Thiphaine
Mme Séverine MORISSET

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sandrine GARDIEN

ORDRE DU JOUR :

- 1° **COMPTES ADMINISTRATIFS**
Commune
Port
ZA du Port
Zone conchylicole
Terrain à pieux
- 2° **AFFECTATION DES RESULTATS**
Commune
Port
Terrain à pieux
- 3° **COMPTES DE GESTION**
Commune
Port
ZA du Port
Zone conchylicole
Terrain à pieux
- 4° **ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 5° **CONTRIBUTIONS DIRECTES**
- 6° **BUDGETS PRIMITIFS**
Commune
Port
ZA du Port
Zone conchylicole
Terrain à pieux
Charrobus
- 7° **ASSURANCE DU PERSONNEL**
Renouvellement adhésion contrat groupe du Centre de Gestion de la FPT
- 8° **ADMISSION EN NON VALEUR**
- 9° **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER**
Avis
- 10° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 11° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 11/03/2016

Avis affiché le : 14/03/2016

Publié dans le journal Sud-Ouest le :

<p>Nombre de conseillers en exercice : 17 Conseillers présents : 14 Conseiller représenté : 1 Conseillers non représentés : 2 Votants : 15</p>
--

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- signature convention gestion ensemble immobilier mis à disposition

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1°) BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude JARNY, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2015.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2015	1 157 112,04 €	1 295 545,21 €	138 433,17 €
	résultat antérieur 2014		105 886,82 €	105 886,82 €
	résultat à affecter			244 319,99 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2015	162 437,30 €	118 860,26 €	- 43 577,04 €
	solde antérieur 2014		71 176,65 €	71 176,65 €
	solde d'exécution			27 599,61 €
Restes à réaliser au 31/12/2054	investissement	45 889,00 €	2 931,00 €	-42 958,00 €
résultats cumulés 2015 avec les restes à réaliser				228 961,60 €

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

DEPENSES

2111	Acq terrains contre-digue	13 304 €
2112	Acq terrain Courlis	2 200 €
21534	Éclairage public	660 €
2188	Acq matériels Atelier	721 €
2315	Trx rue des Maurines	29 004 €
		45 889 €

RECETTES

1323	Subv trx accessibilité EM	323 €
1321	DETR accessibilité EM	2 317 €
1321	DETR accessibilité bibliothè	291 €
		2 931 €

2°) BUDGETS ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Sous la présidence de monsieur Bernard FREJOUX, le Maire présente l'exécution des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice 2015 des budgets annexes.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix) :

Approuve les comptes administratifs suivants :

PORT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2015	64 159,18 €	80 038,15 €	15 878,97 €
	résultat antérieur 2014		30 549,50 €	30 549,50 €
	résultat à affecter			46 428,47 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2015	12 772,64 €	25 733,61 €	12 960,97 €
	solde antérieur 2014		42 762,39 €	42 762,39 €
	solde d'exécution			55 723,36 €
Restes à réaliser au 31/12/2054	investissement	69 048,00 €		-69 048,00 €
résultats cumulés 2015 avec les restes à réaliser				33 103,83 €

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser du budget annexe Port arrêtés comme suit :

DEPENSES

2315	Trx mise aux normes Corps de Garde	69 048 €
		69 048€

RECETTES

		0 €

TERRAIN A PIEUX		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2015	13 324,14 €	12 614,10 €	- 710,04 €
	résultat antérieur 2014		11 817,64 €	11 817,64 €
	résultat à affecter			11 107,60 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2015	2 852,00 €	59 908,00 €	56 056,00 €
	solde antérieur 2014	4 570,00 €		- 4 570,00 €
	solde d'exécution			51 486,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2054	investissement	47 002,00 €		-47 002,00 €
résultats cumulés 2015 avec les restes à réaliser				15 591,60 €

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser du budget annexe terrain à pieux arrêtés comme suit :

DEPENSES

2315	Construction bâtiments de stockage	47 002 €
		47 002 €

RECETTES

		0 €
		0 €

ZA du PORT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2015	1 244,00 €	9 399,36 €	8 155,36 €
	résultat antérieur 2014		11 418,05 €	11 418,05 €
	résultat à affecter			19 573,41 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2015	10 663,00 €	0,00 €	10 663,00 €
	solde antérieur 2014			
	solde d'exécution			- 10 663,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2054	investissement			
résultats cumulés 2015 avec les restes à réaliser				8 910,41 €

ZONE CONCHILICOLE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2015	145,18 €		- 145,18 €
	résultat antérieur 2014			
	résultat à affecter			-145,18 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2015	1 360,78 €		-1 360,78 €
	solde antérieur 2014		3 168,45 €	3 168,45 €
	solde d'exécution			1 807,67 €
Restes à réaliser au 31/12/2054	investissement			
résultats cumulés 2015 avec les restes à réaliser				1 662,49 €

3°) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES (zone conchylicole ; activités portuaires ; terrain à pieux et port)

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2015 dressés par le Trésorier Municipal

Vu leur concordance avec les comptes administratifs 2015 tenus par le Maire concernant le budget principal et les budgets annexes,

après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier Municipal.

4°) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL**Le Conseil Municipal,****Constatant** un excédent de fonctionnement du budget principal d'un montant de **244 319,99 €**.**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global</u> de	}	représentant un solde cumulé de
27 599,61 €	}	
	}	- 15 358,39 €
<u>un solde de restes à réaliser</u> de	}	
- 42 958,00 €	}	

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2016, le résultat comme suit :

*affectation en réserve (compte 1068)**Financement de la section d'investissement* **15 358,39 €***Report en section de fonctionnement**ligne 002 en recettes* **228 961,60 €****5°) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE « ZA DU PORT »****Le Conseil Municipal,****Constatant** un excédent de fonctionnement du budget annexe ZA du Port d'un montant de **19 573,41 €**.**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global</u> de	}	représentant un solde cumulé de
- 10 663,00 €	}	
	}	- 10 663,00 €
<u>un solde de restes à réaliser</u> de	}	
0,00 €	}	

décide d'affecter au budget de l'exercice 2016, le résultat comme suit :*affectation en réserve (compte 1068)**Financement de la section d'investissement* **10 663,00 €***Report en section de fonctionnement**ligne 002 en recettes* **8 910,41 €****6°) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE PORT****Le Conseil Municipal,****Constatant** un excédent de fonctionnement du budget annexe du Port d'un montant de **46 428,47 €**.**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global</u> de	}	représentant un solde cumulé de
55 723,36 €	}	
	}	- 13 324,64 €
<u>un solde de restes à réaliser</u> de	}	
- 69 048,00 €	}	

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2016, le résultat comme suit :

*affectation en réserve (compte 1068)**Financement de la section d'investissement* **13 324,64 €***Report en section de fonctionnement**ligne 002 en recettes* **33 103,83 €**

7°) BUDGET PRINCIPAL 2016 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant l'impossibilité pour le Trésorier de recouvrer les produits listés sur l'état n° 172820631 pour un montant de 102,64 €,

- **décide** l'admission en non valeur des produits désignés ci-dessus
- **inscrit** la somme de **102,64 €** au budget primitif 2016 de la commune à l'article 6541.

8°) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2015.

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **654 951 €**

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **33 255 €**

Considérant la baisse des ressources de la collectivité :

- perte depuis 2011 des bases fiscales des 200 logements détruits dans le cadre de Xynthia
- perte depuis 2014 des dotations de l'État suite à la prise en compte par l'INSEE du départ de la commune des habitants des maisons détruites
- contribution de la commune au redressement des finances publiques. Contribution qui se détruit par une perte supplémentaire des dotations de l'État, chaque année depuis 2014 et ce jusqu'en 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **décide** par **11 voix POUR** ; 5 voix CONTRE (M. Jacky MEUNIER – M. Jean-Claude JARNY – M. Jean-Philippe COLAS – M. Philippe LATAUD – Mme Sandrine MARTIGNON) que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **701 331 €**. Compte tenu du montant des allocations compensatrices allouées à la commune (33 255 €) le produit fiscal attendu s'élève à **668 076 €** soit une augmentation de **2 % par rapport au produit fiscal à taux constant**.

Soit les taux suivants selon la variation proportionnelle :

- Taxe d'habitation : **10,23 %**
- Foncier bâti : **21,78 %**
- Foncier non bâti : **68,89 %**

C'est parce que les bases ont augmenté naturellement de 3 % que le conseil municipal s'en est tenu à une augmentation de 2%, maintenant ainsi une progression du produit de la fiscalité à 5 %.

Les cinq conseillers qui ont voté CONTRE étaient POUR une augmentation de 3 %

9°) SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Le Conseil Municipal, après délibération vote les subventions suivantes aux associations,

ACCA	200 €
Club de FOOT (Avenir Sportif de la Baie)	500 €
Charron Dynamic	500 €
École de Judo	1 000 €
Espoir Musical	150 €
lorte Charronnaise	150 €
Société Nate Sauvetage en Mer	100 €
Prévention Routière	100 €
Lévriers et Cie	200 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Le Vieux Tape-Cul	150 €
Association des parents d'élèves	300 €
	4 850 €

Madame NAULET estime que la subvention au profit de Charron Dynamic est insuffisante.

Monsieur JARNY estime que la subvention au profit des chasseurs est dérisoire.

Résultat des votes :

Subvention pour l'ACCA :

15 voix POUR ; 1 ABSTENTION (M. JARNY) en raison de ses responsabilités au sein de l'association

Pour les autres subventions :

Vote à l'unanimité.

10°) BUDGET PRINCIPAL : BP 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 435 429 €	1 435 429 €
INVESTISSEMENT	461 682 €	461 682 €
	1 897 111 €	1 897 111 €

Détail par chapitre :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2015	2016
011	Charges à caractère général	310 989,00	297 946,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	727 122,00	667 813,00
014	Atténuations de produits	14 184,00	14 184,00
65	Autres charges de gestion courante	75 353,61	70 426,00
66	Charges financières	41 221,00	36 907,00
67	Charges exceptionnelles	32 404,00	103,00
022	Dépenses imprévues	29 855,04	52 765,00
Total des dépenses réelles de fonct.		1 231 128,65	1 140 144,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (2)</i>	<i>108 693,71</i>	<i>295 285,00</i>
TOTAL		1 339 822,36	1 435 429,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		2015	2016
013	Atténuations de charges	4 498,18	500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	116 117,00	125 561,00
73	Impôts et taxes	699 560,00	746 076,00
74	Dotations, subventions et participations	366 286,00	305 031,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	8 000,00
77	Produits exceptionnels	37 500,00	21 299,40
Total des recettes réelles de fonct.		1 230 961,18	1 206 467,40
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections (2)</i>	<i>2 974,36</i>	
TOTAL		1 233 935,54	1 206 467,40
EXCEDENT REPORTE		105 886,82	228 961,60
TOTAL		1 339 822,36	1 435 429,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		2015	R à Réaliser	propositions nouvelles	2016
21	Immobilisations corporelles	38 376,00	16 885,00	70 868,00	87 753,00
23	Immobilisations en cours	84 652,00	29 004,00	146 850,00	175 854,00
13	Subventions d'investissement reçues	12 905,00			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	106 606,00		191 154,00	191 154,00
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 974,36</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>6 920,41</i>		6 921,00	6 921,00
TOTAL		252 433,77	45 889,00	415 793,00	461 682,00

RECETTES INVESTISSEMENT		2015	R à Réaliser	propositions nouvelles	2016
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	29 007,00	2 931,00	63 587,00	66 518,00
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)	24 822,25		50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			15 358,39	15 358,39
27	Autres immobilisations financières	10 663,00			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 150,75			
021	Virement de la section de fonctionnement	108 693,71		295 285,00	295 285,00
041	Opérations patrimoniales	6 920,41		6 921,00	6 921,00
TOTAL		181 257,12	2 931,00	431 151,39	434 082,39
Excédent reporté		71 176,65			27 599,61
TOTAL		252 433,77	2 931,00	431 151,39	461 682,00

Le budget 2016 est un budget de raison.

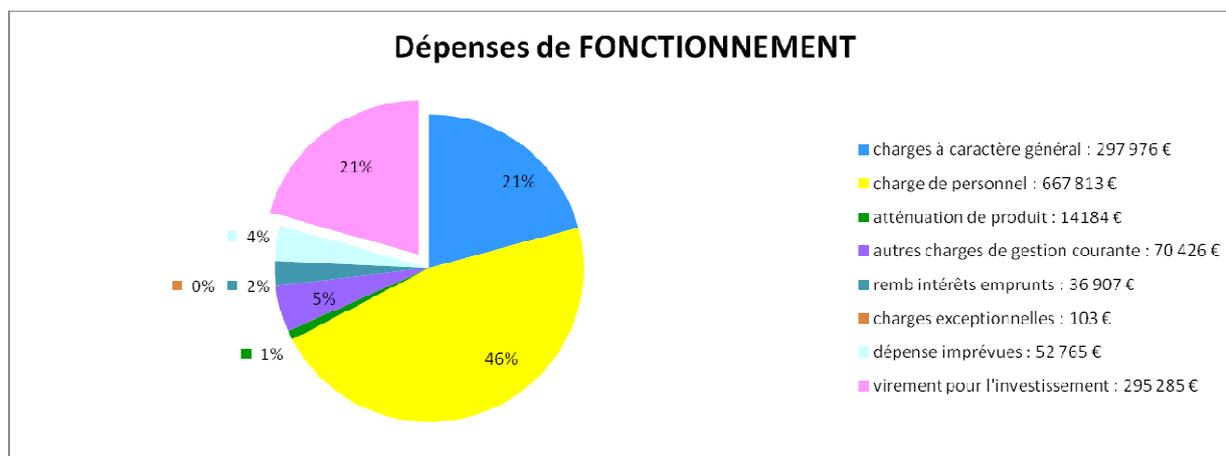
La section de fonctionnement s'élève à 1 435 429 €.

La poursuite des économies s'impose sur tous les postes de dépenses courantes.

Les charges du personnel sont en baisse 46 % cette année contre 54 % en 2015. Motifs : non remplacement d'un agent parti en retraite et non renouvellement de deux emplois contractuels.

Le montant prélevé en fonctionnement pour alimenter l'investissement est de 295 285 € bien supérieur à l'année passée (108 693 €). La somme ainsi dégagée permet, à ce niveau, de rembourser le capital des emprunts : 110 976 € et de réaliser des projets d'investissement à hauteur de près de 200 000 €. Chose impossible en 2015.

Toujours dans l'optique d'une gestion saine et rigoureuse une somme d'argent est mise de côté (+ de 50 000 €) en prévision des contraintes des deux prochaines années.



La section d'investissement s'élève à 461 682 €.

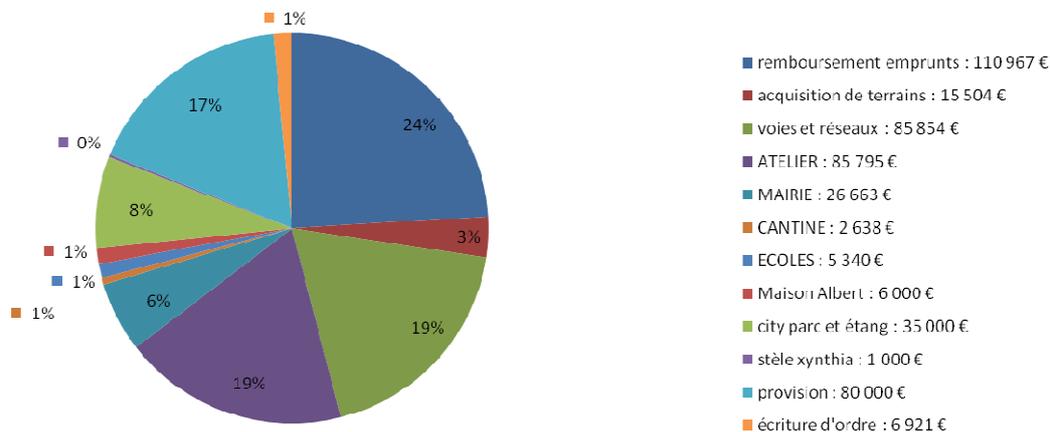
L'autofinancement (295 285 €) augmenté du remboursement de TVA (40 000 €), de la taxe d'aménagement (10 000 €) de l'excédent antérieur et de l'excédent capitalisé (45 889 €) et des subventions susceptibles d'être perçues sur les projets 2016 (70 508 €) permettent de réaliser les projets suivants pour :

- **les Ateliers** : remplacement du matériel et du camion volés + provision en vue du déplacement de l'Atelier qui menace ruine
- **la Mairie** : renouvellement du matériel informatique, réparation de la toiture et réaménagement intérieur des bureaux
- **la cantine** : remplacement du congélateur
- **les écoles** : achat de mobilier et de tablettes

- **la Maison mise à disposition par l'État rue du 19 mars 1962** : provision pour les travaux d'aménagement en maison des associations
- **le City parc et les étangs** : acquisition de mobilier et de jeux, plantation, création de cheminements
- **les voies et réseaux** : travaux rue des Maurines, rue de La Laisse et projet liaison sécurisée rue du 19 mars 1962.

à noter une somme d'argent est aussi mise de côté en investissement (80 000 €) en prévision des contraintes des deux prochaines années

dépenses INVESTISSEMENT



11°) BUDGET ANNEXE « PORT » : BP 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2016 du Port qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	124 922 €	124 922 €
INVESTISSEMENT	85 744 €	85 744 €
	210 666 €	210 666 €

Détail par chapitre :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2015	2016
011	Charges à caractère général	104 157,00	99 047,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 199,00	5 199,00
66	Charges financières	1 111,00	761,00
67	Charges exceptionnelles	677,00	219,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 909,14	16 696,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	12 415,86	
TOTAL		127 469,00	124 922,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		2015	2016
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	68 800,00	65 254,17
75	Autres produits de gestion courante	28 119,50	26 564,00
TOTAL		96 919,50	91 818,17
	Excédent reporté	30 549,50	33 103,83
TOTAL		127 469,00	124 922,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		2015	R à réaliser	propositions nouvelles	2016
21	Immobilisations corporelles	3 000,00			
23	Immobilisations en cours	69 048,00	69 048,00	3 573,00	72 621,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	12 773,00		13 123,00	13 123,00
TOTAL		84 821,00	69 048,00	16 696,00	85 744,00

RECETTES INVESTISSEMENT		2015	R à réaliser	propositions nouvelles	2016
106	Réserves	25 733,61		13 324,64	13 324,64
021	Virement de la section de fonctionnement	3 909,14		16 696,00	16 696,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12 415,86			
TOTAL		42 058,61	0,00	30 020,64	30 020,64
Excédent antérieur		42762,39			55 723,36
TOTAL		84 821,00			85 744,00

12°) BUDGET ANNEXE « TERRAIN A PIEUX » : BP 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2016 du terrain à pieux qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	23 708 €	23 708 €
INVESTISSEMENT	71 684 €	71 684 €
	95 392 €	95 392 €

Détail par chapitre :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2015	2016
011	Charges à caractère général	1 509,00	3 510,00
67	Charges exceptionnelles	11 817,00	
023	Virement à la section d'investissement (2)	9 492,00	20 198,00
TOTAL		22 818,00	23 708,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		2015	2016
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	11 000,36	12 600,40
Excédent antérieur		11817,64	11 107,60
TOTAL		22 818,00	23 708,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		2015	R à réaliser	propositions nouvelles	2016
23	Immobilisations en cours	2 087 491,00	47 002,00	24 682,00	71 684,00
déficit antérieur		4 570,00			
TOTAL		2 092 061,00	47 002,00	24 682,00	71 684,00

RECETTES INVESTISSEMENT		2015	R à réaliser	propositions nouvelles	2016
13	Subventions d'investissement reçues	1 600 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	423 661,00			
106	Réserves	58 908,00			
021	Virement de la section de fonctionnem	9 492,00		20 198,00	20 198,00
Excédent antérieur					51 486,00
TOTAL		2 092 061,00			71 684,00

La Région n'a toujours pas donné de réponse sur le dernier projet estimé à **1 188 349,27 € HT**
Comme EDF lance une nouvelle campagne pour développer le photovoltaïque, le Maire propose de le consulter pour savoir s'il prendrait à sa charge la structure du bâtiment.

13°) **BUDGET ANNEXE « ZONE ACTIVITE PORTUAIRE » : BP 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2016 de la zone d'activité portuaire qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 411 €	17 411 €
INVESTISSEMENT	10 063 €	10 063 €
	27 474 €	27 474 €

Détail par chapitre :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2015	2016
011	Charges à caractère général	6 756,00	17 411,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (2)</i>	<i>10 663,00</i>	
TOTAL		17 419,00	17 411,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		2015	2016
75	Autres produits de gestion courante	6 000,95	8 500,59
	excédent reporté	11418,05	8910,41
TOTAL		17 419,00	17 411,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		2015	2016
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	10 663,00	
	déficit reporté		10 663,00
TOTAL		10 663,00	10 663,00

RECETTES INVESTISSEMENT		2015	2016
106	Réserves		10 663,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>10 663,00</i>	
TOTAL		10 663,00	10 663,00

14°) **BUDGET ANNEXE « ZONE CONCHYLICOLE » : BP 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2016 de la zone conchylicole qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	220,18 €	220,18 €
INVESTISSEMENT	1 807,67 €	1 807,67 €
	2 027,85 €	2 027,85 €

Détail par chapitre :

DEPENSE FONCTIONNEMENT		2015	2016
66	Charges financières	375,45	75,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (2)</i>	<i>-375,45</i>	
	déficit reporté		145,18
TOTAL		0,00	220,18

RECETTES FONCTIONNEMENT		2015	2016
74	Subventions d'exploitation		220,18
TOTAL		0,00	220,18

DEPENSES INVESTISSEMENT		2015	2016
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 793,00	1 807,67
TOTAL		2 793,00	1 807,67

RECETTES INVESTISSEMENT		2015	2016
021	Virement de la section de fonctionnement	-375,45	
	Excédent reporté	3168,45	1 807,67
TOTAL		2 793,00	1 807,67

15°) ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n° 86-5552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et les établissements territoriaux

décide :

Article unique : la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

➤ **Agents affiliées à la CNRACL :**

décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption

➤ **Agents non affiliés à la CNRACL :**

accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : par capitalisation.

16°) INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES : MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E.E.R.

Le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015 le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

➤ Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :

« le syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques ».

➤ Renommer le c) de l'article 2, en d)

➤ Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :

« c) dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et

prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré donne à l'unanimité **un avis favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 10 avril 2015.

17°) MODIFICATION DES TARIFS 2016 DU PORT

Par délibération en date du 14/12/2015 le Conseil Municipal a voté, sur proposition du conseil portuaires, les tarifs 2016.

Il s'avère qu'en ce qui concerne les tarifs de mise à l'eau, l'augmentation a entraîné des centimes, soit

- 5,05 € pour une mise à l'eau
- 50,50 € pour le forfait annuel.

Comme tous les règlements se font sur place et en liquide, le régisseur du Port propose de supprimer les centimes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide à compter du 1^{er} avril 2016** les tarifs suivants :

- **5 € la mise à l'eau**
- **50 € le forfait annuel.**

18°) CONVENTION DE GESTION ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTENANT A L'ETAT CADASTRE AM6, AM7, AM8

Par délibération en date du 14/12/2015 le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention de gestion de la « maison Albert » n° 170911A-12-2015 rédigé par les services de l'État, décidait de conditionner la signature du Maire, à la possibilité de pouvoir louer ce bien à des particuliers, comme le font les collectivités avec leur salle des fêtes.

Les services de l'État ont refusé cette possibilité de location et le Préfet, par courrier en date du 04/03/2016 pose un ultimatum à la collectivité :

- soit la collectivité accepte l'utilisation du bien bâti uniquement en tant que local associatif
- soit le bien sera démoli.

Cet ultimatum expire le 31/03/2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant le besoin pour la collectivité d'un local associatif,

Considérant l'impossibilité de construire un bâtiment neuf sur le même lieu compte tenu du classement de la zone en aléa très fort

Considérant que la collectivité ne dispose pas d'autres terrains, hors aléas, permettant la construction d'un bâtiment ouvert au public,

- **décide** de conserver l'ensemble immobilier cadastré AM 6, AM 7 et AM8

- **accepte** les termes de la convention n° 17091A-12-2015

- **autorise** le Maire à la signer.

C'est parce que la collectivité n'a pas les moyens de construire ailleurs qu'elle accepte de conserver ce logement.

Une commission municipale se réunira pour décider des travaux d'aménagement et de leur phasage.

19°) INFORMATIONS DIVERSES

ATELIERS MUNICIPAUX : les ateliers municipaux menacent de s'effondrer. Il faut envisager sérieusement de les déplacer.

La collectivité avait proposé aux services de l'État de conserver les deux petites maisons sises 13 et 15 rue des Écoles pour les transformer en bureaux et vestiaires.

Le 29/04/2015 la Préfecture a répondu par la négative. Ces maisons doivent être démolies.

Par ailleurs, le Crédit Agricole vient de proposer à la collectivité de lui céder gratuitement son bâtiment sis rue du 19 Mars 1962.

C'est une nouvelle opportunité à saisir. Néanmoins la collectivité ne peut se prononcer sans l'accord des services de l'État puisque le bâtiment proposé est situé, lui aussi, comme les deux petites maisons citées plus haut, en aléas très fort.

FERMETURE D'UNE CLASSE : les effectifs sont en baisse à l'école élémentaire. Un rendez-vous a été pris le 25/03/2016 pour intervenir en faveur du maintien des 6 classes actuelles

20°) QUESTIONS DIVERSES

Par l'intermédiaire de madame MARTIGNON, Madame NAULET demande :

- à recevoir toutes les semaines le compte rendu des réunions du Bureau Municipal
- une intervention pour que le dépôt sauvage de poubelles cesse rue du Canada
- à connaître le coût exact de la stèle

À ce propos monsieur LATAUD intervient. Il estime que le choix d'une plaque en marbre n'est pas du meilleur goût. « C'est moche...ça fait vraiment cimetière ! ».

Le Maire lui répond que cet espace doit être embelli par des végétaux et qu'il sera régulièrement entretenu par l'agent chargé des Ports.

Monsieur LATAUD demande où en est la liaison de la Véloodyssée Charron/Esnandes.

Le Maire lui répond qu'il n'a pas de nouvelles sur l'état d'avancement du dossier.

Monsieur LATAUD fait part de son étonnement, à savoir que la zone commerciale est allumée la nuit au contraire de l'éclairage public

M. MEUNIER vérifiera. C'est une cellule qui allume et éteint automatiquement l'éclairage public. Aucune intervention n'est nécessaire. L'éclairage peut provenir aussi des commerçants qui ont équipé leur devanture de luminaires.

Monsieur VERINE donne le signallement d'un chien qui divague.

D'autre part, il tient à préciser son désappointement sur le fait que le centre de loisirs sera fermé cette année tout le mois d'août. D'habitude il était ouvert jusqu'au 15 août. Cela va mettre en difficulté des familles.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 10

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine	BAUDOIN Olivier	BRAUD Béatrice	COLAS Jean-Philippe
FREJOUX Bernard	LATAUD Philippe	JARNY Jean-Claude		ROBERGEAU Patrick	GARDIEN Sandrine
	MARTIGNON Sandrine	VERINE Mickaël	PLAIRE Cécilia		